

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	23	23 + 2 pouvoirs

Date de convocation 30 octobre 2023
Date de publication 9 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIAN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Raynald INGELAERE, Pierre Frederic MAITRE, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Pascale PETIT, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Mickaël VAIRELLES, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absentes : **Katty CLAYES TAHKBARI, Simone DEVAUX.**

Représentés : **Bruno LORILLERE par Emmanuel PROVIN, Karine VERVISCH par Claudine BAUDIN ERARD.**

Madame Pascale PETIT a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 13_07112023

N°13 : ASSURANCES DE LA COMMUNE – RENOUELEMENT DU CONTRAT ASSURANCE DOMMAGE AUX BIENS
Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE

Le rapporteur indique au conseil municipal qu'un appel d'offre ouvert a été lancé afin de renouveler le contrat d'assurance dommage aux biens et risques annexes de la ville à compter du 1^{er} janvier 2024, pour une durée de 5 ans avec possibilité pour les parties de résiliation annuelle sous préavis de 6 mois avant l'échéance du 1^{er} janvier.

La publicité du marché a été envoyée le 27 avril 2023 au BOAMP, au JOUE et dans les journaux locaux (Est-Eclair / Libération Champagne).

La date limite de réception des offres était fixée au 16 juin 2023 à 12 heures.

Suite à l'ouverture des plis, les candidats ayant présenté une offre recevable étaient les suivants :

- Lot n°1 : Dommages aux biens et risques annexes :
* Compagnie GROUPAMA NORD EST

Suite à analyse des offres, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 25 octobre 2023 à 11 heures 30 pour le choix de l'attributaire, qui est proposé ainsi :

Lot n°1 : Dommages aux biens et risques annexes

* Assureur : Compagnie GROUPAMA NORD EST

* Variante imposée n°1

* Durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2024

* Prime annuelle : 30 663.96 € TTC (taux H.T. par m² : 0.57 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DONNE SON ACCORD** sur les garanties telles que présentées à l'assemblée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés et l'ensemble des documents à intervenir avec la Compagnie GROUPAMA NORD EST pour le lot n°1 :
- Dommages aux biens et risques annexes
 - * Variante imposée n°1
 - * Durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2024
 - * Prime annuelle : 30 663.96 € TTC (taux H.T. par m² : 0.57 €),
- **INSCRIT** les crédits nécessaires aux budgets généraux 2024 et suivants de la ville.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

FI



..Pascale PETIT....., secrétaire de séance